

# ÉTUDIANTS, UNE BOURSE, UN LOGEMENT : FAITES VOTRE DEMANDE !



Du 20 janvier  
au 15 mai 2022  
sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)

[f](#) [@](#) [t](#) @etudiantGouv | [etudiant.gouv.fr](https://etudiant.gouv.fr)

## DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022/2023

### SAISIE DU DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

- ▶ Connectez-vous sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr) et accédez à la demande de bourse et/ou logement.

### RÉCEPTION DE VOTRE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

- ▶ À la fin de votre saisie, un e-mail de confirmation vous est envoyé.
- ▶ Il vous est demandé, au besoin, de compléter votre Dossier social étudiant et d'envoyer des pièces justificatives.

### ÉTUDE ET DÉCISION D'ATTRIBUTION

- ▶ Les réponses pour les demandes de bourses et/ou de logement vous sont envoyées par e-mail et sont aussi consultables sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)

Création graphique : Mission  
communication du Crous - 2021  
Impression : Imprimerie Champagnac

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE